



Journée de travail

Dialogue technique sur les déchets HA et MA-VL

Synthèse des discussions avec la salle

Paris

9 avril 2013

SOMMAIRE

<i>L'avis de l'ASN de 2006 sur les recherches relatives à la gestion des déchets HAVL</i>	3
<i>Les grands enjeux de sûreté du projet Cigéo : instruction par l'IRSN des dossiers de l'Andra</i>	5
Le dossier 2009 : les risques en phase d'exploitation	5
Rapport IEER : l'avis de l'IRSN sur les réponses de l'Andra	6
Le PIGD : l'inventaire des déchets	7
<i>ANCCLI : les travaux du GPDMR autour du projet Cigéo</i>	9
<i>Clis de Bure : quelle organisation, quels travaux et quels résultats ?</i>	9

L'avis de l'ASN de 2006 sur les recherches relatives à la gestion des déchets HAVL

Un représentant de la CLI de Soulaines souligne que des éléments semblent manquer de la présentation de l'ASN, si l'on s'en réfère à la longue série de réserves et recommandations qui avaient été émises par l'autorité sur le dossier. Il ajoute qu'il est étrange de déclarer que la décision ultime de fermeture du stockage reviendra au Parlement alors que nul ne sait s'il y aura encore un Parlement en France en 2125.

Cécile Castel, de l'ASN, explique qu'un exposé de 20 minutes imposait de faire des choix concernant les éléments à présenter et que la présentation n'était donc pas exhaustive. Elle ajoute que l'avis complet est disponible sur le site de l'ASN, avec l'ensemble des recommandations. S'agissant du rôle du Parlement, l'ASN écrit que la décision lui reviendra car c'est ce que prévoit actuellement la loi.

Un représentant de la CLI de Saint-Laurent-des-Eaux rappelle que c'est en 2004 qu'a été creusée la première galerie sur le site du laboratoire de Bure. Or, dès 2005, l'Andra a écrit que le site était apte à recevoir des déchets. Cela dénote une certaine précipitation.

Cécile Castel précise qu'un certain nombre d'étapes avaient été franchies avant le creusement de la première galerie. Ces éléments ont servi à l'Andra pour constituer son dossier.

Un représentant de la CLI de Soulaines remarque que la France sensibilise depuis des années ses citoyens à devenir des éco-consommateurs. Il est important de les informer convenablement sur les produits, pour leur permettre de faire des choix écologiques en toute connaissance de cause. Il existe un véritable écart de cohérence entre la gestion des déchets nucléaires et la gestion de tous les autres déchets.

Un éclairage est nécessaire sur les garanties susceptibles d'être offertes par le stockage géologique en profondeur.

L'entreposage a été évoqué très rapidement. Il serait intéressant de préciser si quelqu'un a reçu un mandat de la part de l'ASN pour étudier sérieusement et en profondeur l'entreposage de longue durée, et si un cahier des charges a été établi. Cécile Castel précise que la loi de 2006 a précisé les trois axes de recherche. Ce n'est pas l'ASN qui donne des mandats pour travailler sur ces différents axes mais bien la loi, donc le Parlement. François Besnus, de l'IRSN, précise que le CEA avait été mandaté par la loi de 1991 pour mener des études. Il a présenté un dossier sur ses recherches. L'IRSN a mené une analyse du projet. Le CEA avait reçu pour mandat d'étudier une solution d'entreposage de longue durée. Son dossier a porté sur la possibilité d'un entreposage de 300 ans. Des questions se posent. Il faudra en reparler plus longuement.

Monique Sené, de l'ANCCLI, indique que les entreposages existent, pour une durée prévue d'une centaine d'années. Sur le plan géologique, ce n'est pas long. En revanche, si le référentiel est la vie humaine, cela commence à poser des problèmes. Le CEA a réalisé des études. Il s'est surtout focalisé sur les entreposages de décroissance, dédiés au tritium ou aux produits de ce type. Le CEA avait l'idée du stockage profond depuis les années 60. Il n'a donc pas forcément examiné les entreposages avec une grande diligence. La question a tout de même été posée dans les groupes permanents. Les entreposages de subsurface posent des problèmes de surveillance et de mise à l'épreuve de colis. Le choix a donc été fait, pour Cigéo, de prévoir un entreposage de transition. Si un colis n'est pas bon, il sera temporairement mis quelque part, puis remis ultérieurement par le fond. Ce point peut être remis en question. Il pourra être soumis au débat public.

En fait, le laboratoire n'a été décidé qu'en 1998-1999. Dans l'intervalle, un très grave accident s'est même produit, si bien que le laboratoire a été arrêté pendant un an. Ce laboratoire n'a probablement pas donné l'ensemble de ce qu'il pouvait donner sur l'évolution de l'argile, les vérifications ou la fermeture. Il reste quelque chose à faire. Ce point figurait dans les recommandations de l'ASN. Les réponses ne sont pas encore disponibles. Faut-il tout de même décider de faire le stockage profond ? La question se pose. D'aucuns pensent que cela va trop vite.

Gilles Hériard-Dubreuil, consultant, rappelle que selon Claude Bernet (président de la CPDP Cigéo), les questions relatives à l'entreposage pérenne sont tout à fait d'actualité pour le débat public qui s'ouvre. Il a également précisé que l'articulation entre la consultation du public et la décision était le problème du maître d'œuvre, qui est aujourd'hui l'Andra. Il reste à savoir si cette

dernière est compétente pour prendre en compte les remarques sur l'entreposage pérennisé qui pourraient sortir du débat public.

Fabrice Boissier, de l'Andra, précise que depuis la loi de 2006, l'Andra est en charge de la coordination des études sur l'entreposage en articulation avec le stockage, retenu comme solution de référence. Le PNGMDR oriente les travaux sur l'entreposage. Ils portent notamment sur l'observation-surveillance, sur la durabilité des matériaux et sur la polyvalence de l'entreposage. L'Andra a coordonné ces travaux. Elle possède donc des éléments techniques sur l'entreposage. La question du choix entre l'entreposage et le stockage est un choix de société. L'Andra ne pourra se positionner qu'en tant qu'acteur, sans se substituer au Parlement. Fin 2012, l'Andra a remis un rapport au gouvernement sur l'entreposage. Il sera bientôt rendu public.

Un représentant de la CLI de Soulaines demande si l'ASN a travaillé sur une vision du futur qui pourrait être partagée. Cécile Castel explique que dans le cadre du PNGMDR, qui coordonne la gestion des matières et des déchets radioactifs, plusieurs visions peuvent coexister. L'angle sur lequel l'ASN travaille est le contrôle de la sûreté des différentes filières mises en place.

Un représentant du Clis de Bure relève qu'une véritable stratégie de l'entonnoir est en place depuis 20 ans. Parmi les trois voies fixées en 1991, deux ne convenaient vraiment pas - la séparation/transmutation d'une part, l'entreposage en subsurface d'autre part. Il n'en reste donc plus qu'une, le stockage en site profond. Par ailleurs, il doit bien être clair pour tout le monde que la réversibilité ne concerne pas le stockage des colis en couches profondes, mais les décisions.

Un représentant de la Clin de Paluel/Penly considère que la réversibilité n'existe pas. Il ajoute que l'ASN avalise tout un processus sémantique dans lequel l'enfouissement paraît la solution définitive et incontournable.

Une représentante de l'ANCCLI constate que la réversibilité ne vise pas à retirer les déchets, puisqu'elle ne sera possible que pendant le fonctionnement du stockage.

Une représentante du Clis de Bure, par ailleurs élue locale, confie avoir du mal à comprendre pourquoi l'entreposage pérennisé n'a pas été davantage exploré, alors que l'entreposage géologique profond a continué de l'être. D'ailleurs, il serait intéressant de savoir quels moyens financiers et humains sont consacrés à cet entreposage pérennisé.

Cécile Castel explique que sans continuité du contrôle institutionnel, les conséquences d'un abandon de l'entreposage en surface ne seraient pas acceptables, tandis que l'idée d'un stockage géologique en couche profonde consiste à laisser un stockage qui soit sûr de manière passive.

Un représentant du Clis de Bure, signalant que la transmutation semble possible pour une partie des déchets HA et MA, se demande s'il ne vaudrait pas mieux conserver ces déchets en entreposage, tout en se donnant l'obligation de les neutraliser complètement.

Cécile Castel objecte que la séparation-transmutation ne réglerait pas la question des déchets déjà conditionnés. En l'état actuel des connaissances, il n'apparaît pas souhaitable de reprendre ces déchets pour tenter de les retraiter. François Besnus, de l'IRSN, ajoute que si la faisabilité scientifique de la transmutation a effectivement été démontrée, sa mise en œuvre industrielle est un tout autre sujet. Les opérations de fabrication de combustibles seraient à haut risque. Pour l'IRSN, cette filière n'est pas très raisonnable d'un point de vue sûreté globale. A supposer qu'il soit tout de même possible de constituer une filière sûre de transmutation, elle ne concernerait que les actinides. Cela ne résoudrait pas le problème des produits dérivés de la fission qui n'ont pas d'autre solution de gestion ou d'élimination que l'entreposage ou le stockage. En d'autres termes, cette mécanique produirait davantage de produits de fission, qui sont les plus désagréables pour le stockage. L'IRSN ne voit clairement pas l'intérêt de cette stratégie d'un point de vue sûreté globale et réduction de la nocivité des déchets. Pour autant, la CNE ne dit pas n'importe quoi. Ses propos sont même étayés d'un point de vue scientifique. Simplement, les implications industrielles de cette stratégie ne vont pas dans le sens de l'amélioration de la sûreté globale, et la CNE ne se prononce pas sur ce sujet.

Un représentant de la CLI de Soulaines s'étonne que la transmutation, aujourd'hui présentée comme un mythe, ait tout de même pu être proposée par le passé.

Un représentant de la Clin Paluel/Penly observe qu'il n'est jamais question du projet de tunnel de Tournemire, dans l'Aveyron. Christophe Serres, de l'IRSN, précise que ce tunnel est un outil de

recherche de l'IRSN, rien de plus. Il ne pourrait en aucun cas accueillir, un jour, des déchets radioactifs. Ce tunnel permet simplement d'acquérir des connaissances. Des expérimentations et des recherches sont en cours. Elles permettent à l'IRSN de dialoguer avec l'Andra, de poser beaucoup de questions et de tester des méthodes. C'est ainsi que l'IRSN a développé ses connaissances sur les méthodes de reconnaissance sismique.

Les grands enjeux de sûreté du projet Cigéo : instruction par l'IRSN des dossiers de l'Andra

Le dossier 2009 : les risques en phase d'exploitation

Un représentant de la Clin de Paluel/Penly note qu'il est plutôt intelligent de ne pas mettre de boues bituminées puisqu'il est impossible d'éteindre un incendie à 500 mètres de profondeur. L'incendie du Tunnel du Mont-Blanc l'a démontré. Ce serait donc le pire scénario. D'ailleurs, une solution pourrait consister à construire un élément à échelle 1 et à y mettre le feu pour voir ce qu'il se passe.

Michaël Tichauer, de l'IRSN, assure que son idée a bien consisté à exclure ce scénario. Pour autant, le parallèle avec le Tunnel du Mont-Blanc n'est pas correct. L'incendie a duré longtemps car il y avait beaucoup de choses à brûler, rendant impossible l'approche des secours. Dans le cas d'une installation nucléaire, il est demandé à l'exploitant de faire un effort particulier sur les combustibles en souterrain. S'il n'y a rien à brûler, un feu ne prend pas. Même s'il est extrêmement difficile de faire en sorte qu'il n'y ait rien à brûler, l'Andra est encouragée à travailler dans cette voie.

Un représentant du Clis de Bure remarque qu'il a été dit qu'aucun élément ne serait disponible avant 2014, date à laquelle l'Andra doit déposer la Demande d'autorisation de création (DAC) du stockage. Malgré cela, l'IRSN invite l'Andra à apporter dès maintenant les éléments qui prouvent qu'elle sera capable de sceller ce stockage. Il serait peut-être plus pertinent de prendre le temps d'apporter ces éléments et de déposer la DAC plus tard. Après tout, les dates de la loi ne sont qu'indicatives.

Michaël Tichauer considère qu'il est possible de présenter, à l'échéance prévue dans la loi pour la DAC, des scellements « minimaux » qui n'auront pas forcément les meilleures performances immédiatement, mais qui pourront les atteindre. Cette recommandation de l'IRSN est assortie d'une autre recommandation visant à poursuivre les travaux de R&D concernant des scellements aux performances meilleures. Dès lors que le phasage prévoit des étapes, il sera possible de revoir les scellements à la lumière des résultats de R&D de l'Andra. A horizon 2015, avec ce qui est engagé, il est impossible de présenter d'excellents scellements.

Un représentant de la CLI de Soulaines en déduit que l'IRSN ne sera pas satisfait si l'Andra ne produit pas de résultats sur les scellements en 2014.

Michaël Tichauer précise qu'à l'échéance de la DAC, l'IRSN ne souhaite pas des résultats, mais une démonstration de sûreté.

Un représentant de la CLI de Soulaines signale que l'Andra propose de ne pas inscrire dans la DAC les opérations de scellement. C'est grave. Comme elle ne sait pas faire, l'Andra exclut le problème de la DAC. C'est proprement monstrueux.

Fabrice Boissier, de l'Andra, convient que l'Andra devra apporter des éléments sur la faisabilité des scellements et sa capacité à fermer l'installation en toute sûreté. Ces éléments probants seront présentés dans le dossier au titre de la démonstration de sûreté. Simplement, il n'appartiendra pas à l'Andra seule de décider le jour où il faudra commencer à fermer le stockage. L'Andra présentera périodiquement des évaluations de l'avancement du stockage, puis soumettra une demande de scellement. C'est l'Autorité qui décidera.

Un représentant de la CLI de Flamanville demande ce qu'est une barrière de confinement « dynamique ». Des précisions sont également nécessaires sur les possibles blocages de la chaîne cinématique qui ont été évoqués. Enfin, il a été dit que l'enfouissement de tout ce qui est combustible devait être évité. Pourtant, il est question de stocker dans Cigéo des combustibles dits « usés », ce qui risque de poser un réel problème.

Michaël Tichauer explique que le confinement est dit « statique » lorsque la matière est entreposée dans quelque chose en dur, par exemple des murs. Il est dit « dynamique » en cas d'organisation de la ventilation ou de la filtration permettant de faire en sorte que les matières, si elles sont libérées, se dirigent toujours à l'intérieur de l'installation et sont toujours piégées. L'objectif est qu'il n'y ait pas de rejets non-filtrés.

En matière de manutention, l'IRSN a demandé à l'Andra de travailler sur les blocages de la chaîne cinématique, quelle que puisse être la cause d'un blocage. L'installation doit être suffisamment robuste pour prévenir toute situation de dérive.

Concernant les combustibles, M. Tichauer précise que l'objectif n'est pas de ne pas faire entrer de combustibles dans Cigéo. Il consiste à maîtriser les risques liés à l'incendie. Cela nécessite de travailler sur les sources d'énergie et de combustible. Au-delà de la prévention, des mesures de détection et d'action rapide sont également nécessaires.

Un représentant de la CLI de Cadarache s'enquiert de l'échéance des scellements.

Michaël Tichauer explique que la question se pose. L'Andra a déjà présenté une approche de fermeture progressive. Il n'est pas exclu que des opérations de construction de scellements soient effectuées bien avant la fermeture définitive. C'est en tout cas prévu dans le concept. Fabrice Boissier précise que les scellements sont les dispositifs placés de manière définitive pour permettre de reconstituer l'imperméabilité de la couche haute. Il n'existe pas de scellements provisoires. La flexibilité porte sur le moment de la fermeture. Ce choix est laissé à la société. L'Andra propose que tous les dix ans, un rendez-vous soit fixé pour réexaminer le stockage et accélérer ou ralentir le processus de fermeture. L'Andra formulera des propositions. Elles seront soumises au débat. Dès que les premiers ouvrages auront été réalisés, des démonstrateurs de scellements seront effectués pour vérifier leur faisabilité industrielle et leurs performances.

Un représentant de la CLI de Chinon s'étonne qu'il puisse être question d'une re-saturation en eaux artificielles des argiles alors qu'il a toujours été affirmé que ces argiles étaient impeccables sur le plan de la perméabilité.

Michaël Tichauer précise qu'il est question de scellements, donc de ce que l'homme apportera à cet endroit, pas de la roche, qui est effectivement saturée. Des éléments ouvragés seront posés. Ils seront constitués à partir de matériaux argileux. Soit ces objets seront posés et l'on attendra que l'eau arrive très progressivement pour les re-saturer naturellement, soit ces objets seront re-saturés artificiellement afin qu'ils gonflent. L'IRSN demande simplement que l'intérêt de ces deux possibilités soit étudié.

Rapport IEER : l'avis de l'IRSN sur les réponses de l'Andra

Un représentant du Clis de Bure note que pour être considérée comme transparente, une information ne doit pas simplement être mise en ligne sur Internet, elle doit être diffusée. Il ajoute que l'analyse des dossiers de l'Andra s'est avérée très surprenante, notamment du point de vue des risques. En réalité, les risques sont très faibles. En revanche, leur amplitude est tout à fait importante. On peut comparer cette situation avec ce qu'il s'est passé à Fukushima. Le risque d'accident nucléaire était très faible, mais lorsqu'il s'est produit, les dégâts ont été considérables. De la même manière, le site de StocaMine ne devait jamais brûler. C'est pourtant ce qu'il s'est passé.

Par ailleurs, l'IEER a posé la question de l'homogénéité de la couche haute, le Callovo-Oxfordien. L'ANCCLI devait mener une étude indépendante sur cette homogénéité. Monique Sené, de l'ANCCLI, assure que cette analyse a bien été effectuée. Il avait même été proposé de la présenter au Clis. Michel Demet, de l'ANCCLI, confirme que l'étude sur les strates figure sur le site de l'ANCCLI. Elle a été effectuée par le comité scientifique.

Delphine Pellegrini, de l'IRSN, précise que la composition minéralogique n'est pas forcément la même sur la hauteur de 120 mètres. Simplement, certains minéraux imposent leur signature.

Un représentant de la Clin de Paluel/Penly confie être surpris de la reproduction à l'identique de ce qu'il s'est passé avec le nucléaire il y a 60 ans. Les mêmes choses produisant les mêmes effets, cela devient insupportable. Durant la présentation, il a été question d'un calendrier contraint. Ce point nécessite des précisions. Delphine Pellegrini indique que ce terme de contraint doit être compris comme « court dans le temps ».

Un représentant de la Clin de Paluel/Penly s'étonne que le test LUCOEX, pourtant un test de grandeur 1, n'intègre ni le scellement, ni la résistance au feu. C'est d'une bêtise invraisemblable. Un véritable test grandeur nature devrait durer 20 ans. Il permettrait de véritablement comprendre comment se comporte l'argile et comment les automates chargés des manipulations résistent à la chaleur ou au vieillissement. Delphine Pellegrini convient que des démonstrateurs à l'échelle 1 sont nécessaires sur l'ensemble des aspects.

Effectivement, des démonstrateurs sont nécessaires avant la mise en exploitation. Le problème tient au cadre. Faut-il une phase laboratoire supplémentaire intégrée dans le projet Cigéo ? Faut-il un autre dispositif ? Il est clair que l'arsenal réglementaire qui sera mis en place devra prévoir cette phase. Il ne devra pas y avoir de déchets radioactifs tant que ces démonstrateurs n'auront pas produit leurs résultats. Pour autant, il ne faut pas oublier tout ce qui a été effectué depuis 15 ans. Ces démonstrateurs viendront en confirmation de ce que l'Andra sera capable de montrer par rapport à l'ensemble du dossier. Cette phase est nécessaire. D'une certaine manière, le calendrier d'exploitation du stockage devra s'adapter à ces compléments d'information.

Un représentant de la Clin de Paluel/Penly s'enquiert du droit qu'auront les associations environnementales, plutôt que de simplement se contenter de la bonne parole de l'Andra ou de l'IRSN, à descendre *in situ* pour voir ce qu'il s'y passe. Monique Sené estime que ce droit de regard est tout à fait envisageable lors du point qui sera effectué tous les dix ans.

Michel Demet considère qu'il est très important d'être au plus près des citoyens et de leur perception. Ainsi, les analyses de sensibilité sont des études de danger, ni plus, ni moins. De même, dès lors que des rapports institutionnels font état de points positifs, ils doivent également faire état de points négatifs, pas de points d'amélioration. Par ailleurs, il regrette que la France soit passée d'une approche probabiliste à une approche déterministe sur les sites Seveso.

François Besnus indique qu'il se refuse à céder au manichéisme de la simplicité. La doctrine déterministe est exigée : les accidents doivent être postulés pour voir ce qu'il est possible de faire. Cela n'empêche pas d'être intelligent. Ceux qui ont fait le choix du probabilisme, c'est-à-dire quasiment tous les pays du monde, ne sont pas que des imbéciles. L'IRSN évolue. Il essaie de s'améliorer à partir de l'expérience d'ensemble. Il précise qu'EDF a retenu l'approche déterministe pour ses centrales, afin de prévenir un accident ou d'en réduire les conséquences. Cette doctrine présente une vraie vertu : des situations ne sont pas éliminées arbitrairement. L'analyse probabiliste permet de compléter cette approche déterministe de manière à bien vérifier que l'ensemble des situations sont couvertes. Pour autant, il existe des manques. Il convient donc d'être extrêmement prudent sur les annonces.

Un représentant de la CLI de Flamanville estime qu'il serait intéressant, pour aller plus loin que les approches probabilistes ou déterministes, de ressortir les approches possibilistes qui ont été développées dans le cadre de travaux auxquels l'IRSN a participé. S'agissant de la base d'homogénéité du Callovo-Oxfordien, il faudrait l'oublier dès le départ afin de considérer les choses selon une hétérogénéité *in fine*. Delphine Pellegrini, de l'IRSN, précise que l'homogénéité concerne les caractéristiques de transport du Callovo-Oxfordien. L'hétérogénéité est relativement ténue. Elle a peu de conséquence. Il existe une petite disparité, mais elle est bien représentée. Muriel Rocher, de l'IRSN, invite à bien différencier l'homogénéité latérale de l'homogénéité verticale. Il a beaucoup été question de l'homogénéité latérale : la composition est globalement la même dans chaque couche du Callovo-Oxfordien. En revanche, il n'existe pas d'homogénéité stricte verticale. Les différentes couches du Callovo-Oxfordien sont toutes très argileuses, mais avec des petites différences de propriété. C'est dans l'une de ces couches qu'il est envisagé de procéder à un stockage.

Le PIGD : l'inventaire des déchets

Un représentant de la CLI de Flamanville observe que le pouvoir de la loi est limité par les aléas. Le rapport de l'OPECST sur le PNGMDR précédent indiquait que les contraintes de calendrier pouvaient être desserrées pour les FAVL. Ce qui peut être fait pour les FAVL peut également l'être pour les HA et MAVL. Il ne faudrait pas que la partie la plus intéressante de la consultation publique soit confisquée pour des histoires de calendrier. Il existe un risque très important que le public passe à côté de la concertation. Il est étonnant que d'un seul coup, il faille aller très vite, avec des délais inférieurs à la décennie, pour des décisions qui engageront les millions d'années à venir.

Toutes les présentations parlent des 50 ans. Or il n'en a été question que dans un rapport de la Cour des Comptes. De plus, il serait gênant de lier la vie des enfants à une histoire de retour sur investissement amélioré.

Enfin, le pouvoir du CEA dans tout ce panorama mériterait d'être précisé.

Un représentant de la CLI du Bugey explique qu'il s'interroge surtout sur le coût et le fonctionnement du projet Cigéo. Si les producteurs, par exemple EDF, décident de ne pas transférer leurs déchets, Cigéo restera vide. Le projet ICEDA a été mis à l'enquête publique en 2006. Il n'était pas mûr du tout. Il a été complètement transformé. A présent, ce projet bute sur des recours. Peut-être ne sera-t-il jamais terminé. Il est donc fondamental que les projets présentés au public soient mûrs et non pas embryonnaires.

Yves Lheureux rappelle que cette réunion n'avait pas du tout pour objet d'aborder les aspects financiers.

Virginie Wasselin-Trupin, de l'IRSN, indique que les déchets d'ICEDA sont bien à l'inventaire du PIGD.

Monique Sené précise que l'inventaire de l'Andra et l'inventaire Cigéo ne sont pas les mêmes.

Un représentant du Clis de Bure constate que de nombreux rapports seront publiés prochainement, soit très peu de temps avant le débat public. Jamais les citoyens n'auront le temps d'assimiler tous ces documents. Il faut être sérieux. Ce débat public crée un véritable malaise.

Yves Lheureux explique que cette journée a pour objet de donner un maximum d'informations aux membres des CLI afin qu'ils puissent écrire des cahiers d'acteurs et intervenir lors du débat public, dont les 15 réunions s'échelonneront sur 4 mois. Toutes les questions pourront y être posées. Elles recevront des réponses.

Ludivine Gilli, de l'IRSN, ajoute qu'il est très compliqué aux membres de CLI ou d'associations de se saisir de rapports volumineux dans des délais contraints. Dans le cadre de la convention d'Aarhus, une recommandation vise à donner au public un accès le plus tôt possible, dans les processus de décision, à ce type de documents. Pour l'heure, les rapports arrivent tardivement par rapport à certaines échéances. Pour que les choses changent, il faut s'exprimer. Monique Sené, de l'ANCCLI, signale que la situation n'est pas meilleure au niveau européen. La consultation des citoyens nécessite du temps afin que chacun se comprenne et analyse les dossiers ensemble.

Un représentant de la CLI de Soulaines pointe un véritable problème de communication avec les populations qui seront consultées. Il est sidérant que l'ANCCLI ait invité Michaël Tichauer à parler de l'avis de l'IRSN sur un dossier qui remonte à 30 ans. Il aurait été préférable que cette journée permette de parler du DMO, qui regroupe l'ensemble des mensonges de l'Andra. Ce document sera distribué et communiqué. Il faut que les CLI concernées par le débat public s'expriment. Il est dommage que la presse ne soit pas présente aujourd'hui. D'ailleurs, les phrases incompréhensibles dans les présentations sont volontaires afin que personne ne les comprenne. Sans communication, le peuple se réveillera.

Yves Lheureux signale que plus de 16 CLI sont représentées sur ces deux journées des 8 et 9 avril. Des médias ont même été invités.

Une intervenante élue locale, après avoir remercié l'ANCCLI pour l'organisation de ce débat, observe que l'Andra ne s'est pas beaucoup exprimée sur le calendrier extrêmement contraignant. Les coûts sont une autre donnée très importante. En la matière, à part un rapport de la Cour des Comptes, l'information n'est pas très fournie. Enfin, la question du transport des déchets n'a pas été abordée.

Fabrice Boissier rappelle que le jalon de 2015 a été posé par la loi de 2006. C'est l'Andra qui a proposé de tenir le débat public en 2013, considérant que le projet industriel était suffisamment abouti à ce stade pour être débattu. Si le débat se situe à ce point en amont, c'est donc le fait d'une initiative de l'Andra. Le Parlement se saisira du sujet après dépôt de la demande d'autorisation. Il aura tout le loisir de changer le calendrier s'il le souhaite.

ANCCLI : les travaux du GPDMR autour du projet Cigéo

Clis de Bure : quelle organisation, quels travaux et quels résultats ?

Un représentant de la Clin de Paluel/Penly note qu'il a déjà été demandé à une population de donner son avis sur un projet qui n'était pas ficelé, tant techniquement que financièrement. C'est ce qui s'est passé à Penly, sans attendre le retour d'expérience du réacteur EPR de Flamanville, pourtant supposé n'être qu'un prototype. Le résultat sera le même avec Cigéo. Il ne sert à rien d'avoir des états d'âme sur ce point.

Monique Sené, de l'ANCCLI, considère que si un bon cahier d'acteurs est réalisé, il sera mis sur la place publique. Un représentant de la Clin de Paluel/Penly observe que ces cahiers d'acteurs ne sont que des vernis démocratiques. Michel Demet indique que le cahier d'acteurs de l'ANCCLI fera 4 pages, conformément aux normes. Il sera envoyé 15 jours avant le début du débat public. Parallèlement, l'ANCCLI prépare un livre blanc de 16 ou 20 pages.

Un représentant de la CLI de Soulaines suggère de réaliser plusieurs cahiers de 4 pages. Il remarque que la volonté de neutralité de l'ANCCLI fait que parfois, les opposants éprouvent des difficultés à utiliser le Clis de Bure pour passer des messages. Benoît Jaquet, du Clis de Bure, remarque que Clis n'est pas le porte-parole des opposants.

Un représentant de la CLI de Soulaines observe que l'Andra communique avec l'argent de l'Etat via le débat public. Il affirme qu'il existe un paquet de mensonges par omission, notamment sur la réversibilité. C'est le devoir des associations opposées à Cigéo que de le faire savoir aux citoyens. Cela représente un certain budget. Or les associations ne disposent pas des mêmes moyens que l'Andra. De ce point de vue, il n'existe donc pas d'égalité démocratique. Il faut pourtant donner l'information aux citoyens. C'est là que se pose la question du rôle du Clis de Bure. Benoît Jaquet rappelle que le Clis a vocation à communiquer sur ce qui le concerne. S'il réalise un cahier d'acteurs, tous les avis y figureront, y compris ceux des opposants. Chaque association, chaque syndicat ou chaque commune peut réaliser un cahier d'acteurs. Ce moyen de communiquer ne coûte rien, mais il faut le rédiger. Monique Sené explique que les cahiers d'acteurs sont un moyen d'utiliser les fonds mis à disposition. L'ANCCLI n'a pas les moyens d'une information plus large. Un intervenant constate que ni l'ANCCLI, ni les associations n'ont les moyens de communiquer. Monique Sené note qu'il est possible de multiplier les cahiers d'acteurs complémentaires de 4 pages. Un intervenant relève que cela nécessite des réunions de coordination, donc des moyens logistiques, pour que tous ces documents soient complémentaires.

Un représentant de la Clin de Paluel/Penly constate que les cahiers d'acteurs sont très à la mode en ce moment. Pourtant, ils finissent inévitablement dans des placards. En revanche, les dysfonctionnements que les associations mettent en lumière ne reçoivent aucun écho. Un intervenant assure que les propositions que contiennent les cahiers d'acteurs sont parfois prises en compte par les porteurs de projet. Le cas du terminal méthanier de Dunkerque l'a prouvé.

Un représentant de la CLI de Soulaines ajoute qu'il sera extrêmement difficile de communiquer auprès des habitants de la Meuse et de la Haute-Marne. Un représentant de l'IRSN demande si le Clis de Bure prévoit de réaliser un cahier d'acteurs. Benoît Jaquet indique que ce point est encore en réflexion. Il n'est pas évident que tout le monde sera d'accord. Un représentant du Clis de Bure, confiant être dépité, observe que la démocratie constitue vraiment le nœud du problème. La règle du jeu est complètement pervertie. Les cahiers d'acteurs ne servent à rien.

Un représentant du Clis de Bure considère qu'il n'appartient pas au citoyen de base de trouver une solution aux déchets nucléaires alors que ni les scientifiques, ni les parlementaires n'en sont capables. Ce sont les responsables qui doivent être mis face à leurs réalités. Si les citoyens se regroupent en associations, c'est bien parce qu'ils n'ont aucun moyen. La démocratie ne sert à rien. Pourtant, tout le monde s'y complait. Il faut aller beaucoup plus loin que parler. Michel Demet note que c'est le gouvernement qui aura le dernier mot. Un représentant de la CLI de Soulaines affirme que c'est le lobby nucléaire qui décide, pas le gouvernement, preuve en étant le fait que même si les gouvernements changent, la politique nucléaire, elle, ne change pas.

Un représentant de la Clin de Paluel/Penly constate que la France n'a pas avancé depuis la mise en place du nucléaire. La forme a changé, pas le fond : les citoyens sont placés devant le fait accompli. Rien ne changera car les politiques verrouillent le système. Ils sont restés bloqués sur

les Trente Glorieuses. Il faut sortir de ce paradigme de la croissance et du tout nucléaire, sinon la démocratie sera bafouée.

Benoît Jaquet convient que la procédure du débat public et des enquêtes publiques peut être critiquée, notamment du point de vue de ses effets sur la prise de décision. L'objet de cette réunion consiste justement à réfléchir à une nouvelle manière de participer au débat pour changer les choses.

François Besnus, de l'IRSN, ajoute que cette réunion n'a pas pour objet de discuter de la démocratie participative en France, mais de construire autre chose. L'IRSN dispose de moyens pour réaliser des expertises et se forger une opinion. Le minimum à faire est d'en discuter. L'IRSN ne réformera pas la démocratie française, mais il peut aider à progresser vers de meilleures propositions pour organiser ce type de décision lourde. Si le débat public n'est rien, alors autant s'inscrire dans la durée. Cigéo ne s'arrêtera pas demain. Il convient de construire une initiative pour mieux progresser dans le dialogue. Les questions de société doivent être réglées par d'autres actions.

Un représentant de CLI s'étonne qu'il faille présenter les cahiers d'acteurs avec 15 jours d'avance, soit avant la fin du mois d'avril, alors que certaines CLI ne se réunissent que tous les six mois. Ludivine Gilli, de l'IRSN, explique qu'il y a un délai pour permettre d'imprimer les cahiers d'acteurs. Pour être disponibles sous forme papier le 15 mai, date de début du débat public, les cahiers d'acteurs devront donc être confiés à la CPDP avant cette date. En revanche, ils seront acceptés pendant toute la durée du débat public, soit jusqu'au 15 octobre. Cela laisse à tous les citoyens et toutes les organisations qui le souhaitent le temps de préparer leur cahier d'acteur.

Un représentant du Clis de Bure confie être effaré de n'apprendre qu'aujourd'hui que les cahiers d'acteurs devront être prêts 15 jours avant. Benoît Jaquet indique qu'il partage cet étonnement.

Un intervenant rappelle avoir demandé, dans le cadre des premiers travaux sur la convention Aarhus, la mise en place de dispositifs visant à développer une véritable citoyenneté énergétique afin que les consommateurs d'électricité soient mieux informés. Toutes ces demandes ont énormément de mal à aboutir. Il serait d'ailleurs intéressant que l'Andra précise le nombre de ressources qu'elle a engagées pour mettre au point la question qui sera portée au débat public. Un représentant de l'Andra reconnaît que l'énergie dépensée pour réaliser le projet Cigéo est importante.

Un représentant de la CLI de Chooz note qu'il est difficile, dans les CLI, d'aborder autre chose que l'ordre du jour établi par les exploitants. Une déconstruction est en cours sur le site de Chooz, une centrale située à proximité de la frontière avec la Belgique. L'information est très parcellaire. Une présentation très technique a été réalisée, mais rien n'a porté sur l'exposition des personnels. Des questions économiques ont été posées. Il semblerait que le coût que représente cette déconstruction soit un sujet tabou. Aucun élément n'a été communiqué. A ce jour, il existe 441 réacteurs dans 30 pays. Il serait très intéressant qu'un consensus se dégage sur les questions liées à l'environnement, à la déconstruction et au stockage.

Michel Demet rappelle qu'il existe 37 commissions locales en France. En 2012, elles ont toutes adhéré à l'ANCCLI. L'ANCCLI est un relais de questionnements et d'interrogations des commissions locales. L'ANCCLI ne dit pas aux CLI ce qu'elles doivent faire. Sur le plan international, l'ANCCLI porte un projet de création d'une association européenne (NTW) qui regrouperait les sociétés civiles. Les Français sont en première ligne. Une quinzaine de députés européens, de toute tendance politique, ont accepté de porter cette démarche au niveau du Parlement.

Un intervenant rappelle que quatre CLI sont en lien avec d'autres territoires. La CLI de Gravelines a intégré des Belges parmi ses membres. Celle de Cattenom a des membres allemands, luxembourgeois et belges. Enfin, les Allemands sont fortement présents à Fessenheim. Un véritable travail transfrontalier est mené. Un intervenant déplore que les Vosgiens, pourtant situés à 15 km de Bure, ne soient pas conviés au Clis de Bure. Un intervenant regrette que l'information ne circule pas suffisamment entre les présidents de CLI et leurs membres, par exemple sur l'organisation de cette réunion. Un intervenant assure que l'ANCCLI a transmis à tous les présidents de CLI, à tous les membres du Conseil d'Administration de l'ANCCLI et à tous les chargés de mission des CLI une invitation par mail à cette réunion.

Un représentant de l'IRSN assure qu'il a bien entendu les questionnements soulevés tout au long de cette réunion, en termes de fonctionnement et sur le processus du débat public. En revanche, Séminaire – Dialogue technique sur les déchets HA et MA-VL – Paris, 9 avril 2013

il n'a pas beaucoup été question de la possible mise en place d'un processus de partage, dans la durée, avec l'IRSN, sans attendre des rendez-vous ponctuels. Les CLI ont besoin de temps pour se plonger dans des rapports compliqués. Elles ont également des contraintes de moyens et de dialogue. Tout cela demande de l'organisation. Cette question importante mériterait d'être débattue. Il n'est pas simple de partager des problèmes techniques et de mieux faire comprendre le processus d'expertise.

Michel Demet considère que ces deux journées des 8 et 9 avril ne constituent qu'une première étape. L'Andra et l'ASN n'étaient pas obligées de participer, elles ont accepté. Il faut les en remercier. Cette démarche est inscrite dans le temps. Le groupe permanent de l'ANCCLI sur les déchets se réunira le 22 avril. Les membres de CLI peuvent participer aux différents débats. La démarche prendra du temps.

Benoît Jaquet salue le travail accompli par l'IRSN au cours de ces deux jours, à la fois pour l'organisation logistique et l'implication dans les présentations qui ont été effectuées. Encore une fois, le débat public n'est pas la fin du processus. Il faut continuer à se rencontrer et à réfléchir.

Monique Sené convient que cette réunion n'est qu'une étape. Il faudra de nouveau organiser quelque chose qui soit en phase avec les demandes des commissions locales, avec l'aide de l'IRSN. Ces deux jours se sont avérés très intéressants, malgré la frustration compréhensible de certains.